

BUDGET PRIMITIF 2018

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art.107 de la loi NOTRe

La population INSEE Grisollaise au 1^{er} janvier 2018 est de 4 044 habitants

La loi de finances pour 2018 instaure, sous condition de revenus, le dégrèvement de la taxe d'habitation pour les contribuables. Ce dégrèvement doit permettre en 3 ans de dispenser environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe, selon leurs revenus. Les taux respectifs du dégrèvement des trois années 2018, 2019 et 2020 sont de 30 %, 65 % et 100 %. Toutefois, cette mesure est annoncée neutre sur le produit perçu par les collectivités locales qui conserve leur pouvoir de taux. Le calcul est effectué sur la base du taux et des abattements de 2017.

Depuis 2017, la commune perçoit une Attribution de Compensation (**AC**) de la communauté de communes, soit 984.907 € pour 2018

Pour l'exercice 2018 :

- suite au transfert des ZAE (zones d'activités économiques) la commune percevra une recette exceptionnelle d'environ 360 000 € pour la vente d'un terrain sur la ZA des Nauzes
- Rythmes scolaires : la commune a décidé de maintenir la semaine à 4,5 jours après concertation avec les enseignants et les parents d'élèves.
- instauration d'une nouvelle dépense : participation financière au service de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) de la CCGSTG, estimée à 15 000 €
- aucun transfert de compétences n'est prévu.
- perte de recette temporaire de revenus locatifs suite à la fermeture de la perception de Grisolles au 31/12/2017 :
- Le budget 2018 sera impacté, par un sinistre récemment survenu à l'espace socioculturel va impacter le BP 2018 en en fonctionnement, dépenses et recettes. Toutefois par manque de données à ce jour, les modifications seront effectuées pour une partie au BP 2018 et en régularisation par une décision modificative si nécessaire.

A. Le budget principal

1. Les Ratios Financiers

Ratios	Commune	Moyennes nationales de la strate*
Dépenses réelles de fonctionnement/population	883.50	850
Produit des impositions directes/population	444.03	660
Recettes réelles de fonctionnement/population	1056.16	1023
Dépenses d'équipement brut/population	814.43	262
Encours de dette/population	1326.48	792
DGF /population	181.59	214

*Source DGCL : Strate 3 500 à 5 000 habitants

2. Le fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 262 172 €.

1. Orientations : Maitriser les dépenses de fonctionnement, notamment les charges à caractère général afin de garantir une capacité d'investissement suffisante tout en préservant la qualité du service public et conserver un autofinancement suffisant qui équilibre à minima le remboursement du capital de la dette.

Les dépenses progressent de +1.96% par rapport au BP 2017

Les dépenses de fonctionnement, *hors virement à la section d'investissement*, progressent de +2.14 par rapport au budget primitif 2017 et +3.35% par rapport au CA 2017.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 576 014 € pour l'année 2018, soit une augmentation de +1.67% par rapport au budget primitif 2017 mais + 3.42 % par rapport au Compte Administratif 2017 (CA).

Les charges à caractère général : équivalent par rapport au BP 2017 mais 1.75% (+ 15 200 €) par rapport au CA

Les charges de personnel : +2.16. % BP 2017, et +0.83% CA 2017

Les charges de gestion courante : -1.43% BP 2017 et +5.25% CA2017:

→ réajustement de la subvention versée au CCAS, soit 370 500€ soit -1.86 % (BP) et +7.24% (CA2017) :

création d'un accueil de loisirs « ADO » ,avec des aides de la CAF perçues en 2019 dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et nouvelle organisation des TAP (temps d'activités périscolaires) à partir de septembre 2018 .

les charges financières (ICNE inclus) : -16.61% BP 2017 et -11.93% CA2017

FNGIR : maintien du montant de 241 752 €,

Les charges exceptionnelles : en augmentation suite à une régularisation, toutefois cette dépense est compensée par une recette exceptionnelle

les dotations aux amortissements pour 90 800 €

Dépenses imprévues : 50 000 € : +150 % réévaluées pour tenir compte des dépenses liées au sinistre de l'espace socio culturel survenu le 21 mars 2018 dont le montant des réparations n'est pas connu à ce jour ,mais compensé par une indemnité.

Les recettes

Les recettes de fonctionnement progressent de +3.29% par rapport au budget primitif 2017 et -1.37% par rapport au CA 2017.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **4 197 172 €** pour l'année 2018, soit une progression de +3.35% par rapport au budget primitif 2017 et à -0.26% par rapport au CA 2017.

Cette situation s'explique essentiellement par :

- une légère hausse du produit attendu des taxes locales (+2.67%)
- les produits liés à la fiscalité professionnelle figés au montant de 2017
- la hausse des dotations (+10.15%)
- l'incertitude sur le FPIC (montant et répartition décidés par la CCGSTG).

Le virement à la section d'investissement attendu est de **595 358 €**

3. Les taxes

Orientation : réorienter des taux d'imposition afin de maintenir un produit fiscal minimum, prenant en compte l'incertitude pour les années futures de l'évolution des recettes de fonctionnement, aussi bien des dotations de l'état que de celles issues du passage à la fiscalité professionnelle unique avec la nouvelle communauté de communes.

Pour 2018, la municipalité a décidé d'augmenter de 0.50% les taux des taxes locales pour un produit attendu de 1 764 564 €

Taxes	Taux 2017	Taux votés 2018	% augmentation
TH	19.05%	19.15%	0.5%
TFB	25.73%	25.86%	0.5%
TFNB	133.81%	134.48%	0.5%

4. L'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **4 016 922.85 €**.

Orientation. Préserver une dynamique ambitieuse d'investissements pour répondre aux enjeux de développement du territoire et ajustée à nos capacités financières avec des demandes systématiques de financement dans le panel des subventions

Les recettes :

Cette section est financée en partie par l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, soit 773 506.68 €.

Les programmes inscrits en 2018 bénéficient de subventions attribuées (état, région, département et divers organismes) d'un montant 290 644 €

Le FCTVA est estimé à 75 000 €

L'équilibre de la section d'investissement du budget 2018 se fait avec un recours à l'emprunt d'équilibre de 1 284 179 € mais sa réalisation sera limitée conformément aux orientations budgétaires à 500 000 €.

Les dépenses :

Les principales sont :

-le remboursement du capital de la dette : 450 000 €

-le solde d'exécution de 2017 reporté : 328 405 €

-les travaux programmés dans le programme pluriannuel d'investissement :

	Projets	2018	2019	2020	2021	totaux
Bâtiments communaux	ADAP	41 471 €	42 095 €	53 000 €		136 566 €
	Bâtiments communaux (dont toitures)	80 000 €				80 000 €
Aménagements espaces urbains	Achat Bâtiment commercial	300 000 €				300 000 €
	espace public Halle			420 000 €		420 000 €
	rénovation Halle	421 620 €				421 620 €
	Route d'Agen	700 000 €	618 425 €			1 318 425 €
	Route de Toulouse		670 000 €	647 105 €		1 317 105 €
	Rue des Moulins			660 000 €		660 000 €
VOIRIE	Rue des peupliers		180 000 €			180 000 €
réseaux	Etude pluvial	50 300 €				50 300 €
	Enfouissement et éclairage Rte d'Agen	170 900 €				170 900 €
	Enfouissement et éclairage Rte de Toulouse	65 000 €				65 000 €
	Enfouissement et éclairage rue ferrière	167 300 €				167 300 €
équipements sportifs	Complexe sportif (vestiaires)	50 000 €				50 000 €
	Complexe sportif (rénovation terrains et tennis couvert)	80 000 €	405 675 €			485 675 €
	Complexe sportif p1 (2terrains)	801 600 €				801 600 €
	Complexe sportif p1 (vestiaires)		850 160 €			850 160 €
	Complexe sportif p1 (2 terrains)			420 000 €		420 000 €
	Complexe sportif p2 (maison associations)				960 000€	960 000 €
	Complexe sportif p3 (dojo)				480 000 €	480 000 €
	Complexe sportif p4 (espace loisir)			360 000 €		360 000 €
équipements loisirs	jeux (écoles +aires)	30 000 €	30 000 €			60 000 €
	TOTAL	2 958 191 €	2 796 355 €	2 560 105 €	1 440 000 €	9 754 651 €

5. la dette

Orientation : Programmer un endettement raisonné pour préserver l'avenir et finaliser nos investissements tout en bénéficiant de taux d'emprunts actuels attractifs

Évolution :
profil d'extinction de la dette sans souscription de nouveaux emprunts, tous budgets confondus

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2018	586 145,55 €	94 076,93 €	492 068,62 €	6 390 199,40 €
2019	558 545,85 €	94 287,05 €	464 258,80 €	6 398 130,78 €
2020	560 642,26 €	86 431,19 €	474 211,07 €	5 933 871,98 €
2021	534 805,96 €	76 768,00 €	458 037,96 €	5 459 660,91 €
2022	535 598,41 €	83 213,77 €	452 384,64 €	5 001 622,95 €
2023	536 188,99 €	73 842,84 €	462 346,15 €	4 549 238,31 €
2024	486 679,33 €	64 541,14 €	422 138,19 €	4 086 892,16 €
2025	430 773,87 €	55 650,39 €	375 123,48 €	3 664 753,97 €

B. Les chiffres clés de chaque budget

	Fonctionnement	Investissement	Annuité de dette	En cours de dette Au 01/01
Budget Principal	4 262 172 €	4 016 922.85€	533 000 €	5 271 417 €
Budget Annexe « 12 Logements »	82 222 €	59 201 €	40 071 €	440 762 €
Budget « ZAC Boulbène »	703 615.25 €	697 854 €	19 190 €	678 020 €